

LA MC2 RECRUTE UN.E RESPONSABLE DES PAIES (CDI plein temps)

La MC2: Maison de la Culture de Grenoble est un Etablissement public de coopération culturelle labellisé Scène nationale dirigé par Arnaud Meunier depuis janvier 2021. Axé sur l'ouverture à l'international et l'excellence artistique, son projet est porté par la production, l'innovation et l'inclusion, et présente plus de 80 spectacles par saison à même de montrer le meilleur de la création actuelle dans tous les champs disciplinaires. La MC2 produit et accompagne des productions dont elle gère les tournées. Elle organise également des tournées en Isère. Acteur majeur de la Métropole et lieu emblématique de la décentralisation, la MC2 emploie une soixantaine de permanent.e.s, ainsi qu'une centaine d'intermittent.e.s, accueille en son sein le Centre chorégraphique National de Grenoble et le Groupe Emile Dubois et dispose d'une surface de 22 000 m² comprenant les équipements scéniques suivants :

- o L'Auditorium de 998 places
- o La salle Georges Lavaudant, grand théâtre de 1030 places
- o La salle René Rizzardo, salle modulable de 875 m² aux configurations de 500 places en gradin ou 1300 places debout
- o Le Petit Théâtre de 244 places
- o Deux studios de danse
- o Une salle de répétition
- o Un studio d'enregistrement.

Dans le cadre de la structuration de son pôle administratif, la MC2 recrute un.e Responsable des paies des permanent.e.s et des intermittent.e.s.

Description du poste

Placé.e sous l'autorité du/de la Directeur.trice Administratif.ve et financier.ère et en lien étroit avec la Directrice des Ressources Humaines, vous êtes responsable de l'établissement des paies des permanent.e.s, de la supervision de la réalisation des paies des intermittent.e.s, et du contrôle des paies, tout en garantissant le respect de la réglementation en vigueur. Le pôle paie gère les paies des salariés permanent.e.s (60 salarié.e.s CDI, CDD, apprentis, CD2I) et des intermittent.e.s techniques et du pôle artistique (une centaine de paies par mois en moyenne).

A ce titre vos missions principales sont les suivantes :

1/ Réaliser et contrôler la paie, l'établissement de la DSN et des charges sociales

- o Rassembler les éléments variables de paies fournis par les responsables de service et directeur.trice.s en vous assurant que ces EVP soient précis, notamment en ce qui concerne le temps de travail des salarié.e.s,
- o Produire les paies à partir des éléments recueillis,
- o Superviser et contrôler les paies des intermittent.e.s en s'assurant de la bonne conformité des paies au regard des éléments variables de paies fournis, les paies étant réalisées par l'Assistante de paie en charge des intermittent.e.s,
- o Suivre le temps de travail annuel des salarié.e.s permanent.e.s, en aidant au besoin les responsables de service et directeur.trice.s dans la vérification des compteurs annuels en heures/jours,
- o Etablir les documents de fin de contrat,
- o Réaliser la DSN et le suivi des anomalies en DSN,
- o Réaliser les déclarations des charges sociales,
- o Travailler en lien étroit avec le service comptabilité/finance lors de l'intégration des éléments de paies et du paiement des paies et charges sociales dans le cadre d'une comptabilité publique,
- o Assurer le paramétrage de l'outil de paie en collaboration avec l'éditeur de logiciel sPAIEctacle,
- o Garantir la fiabilité de ce paramétrage et des traitements de paie en conformité avec les évolutions réglementaires, légales et conventionnelles, ainsi qu'avec l'accord d'entreprise,
- o Participer à la montée en compétences de l'Assistante de paies des intermittent.e.s,
- o Répondre aux demandes exprimées par les salarié.e.s en lien avec leurs paies.

2/ Participer à la révision des processus de paie

- o Auditer et proposer, en lien étroit avec le/la DAF, des processus pour fluidifier, automatiser, et sécuriser la paie,
- o Faire évoluer les mesures de contrôle et mettre en place un système de remplacement fluide en cas d'absence d'une des deux personnes du service paie (vous et/ou l'Assistante paies des intermittent.e.s).

3/ Produire un reporting fiable des données sociales issues de la paie

- Fournir à la DRH les éléments nécessaires au pilotage des indicateurs sociaux,
- Préparer les éléments liés à la paie à fournir aux partenaires sociaux - CSE, OS dans le cadre des NAO - à la demande de la DRH,
- Fournir au DAF et à la DRH les éléments de pilotage de la masse salariale permanente et intermittente (environ 5M€ annuels).

Profil recherché

- Vous êtes diplômé.e de niveau Bac+3 en paie
- Vous possédez une première expérience significative d'au moins 5 ans sur un poste similaire
- Vous maîtrisez la gestion complète de la paie, du calcul des charges et les réglementations de la paie
- Vous maîtrisez l'utilisation d'au moins un logiciel de paie, sachant que la connaissance du logiciel de paie sPAIEctale serait un plus indéniable
- Vous avez de solides notions d'utilisation d'Excel
- Vous êtes autonome, rigoureux.se, et vous avez un grand sens de la confidentialité
- Vous savez gérer vos priorités, faire preuve de recul, et mener un reporting qualitatif et quantitatif tout en étant force de proposition
- Une connaissance ou un fort intérêt pour le secteur du spectacle vivant serait un plus apprécié

Conditions

- CDI cadre forfait 197 jours
- Statut cadre groupe 4 Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles du 1er janvier 1984
- Salaire indicatif entre 36000€ et 38000€ annuels sur 13 mois selon expérience (13e mois dès 6 mois d'ancienneté prorata temporis) + tickets restaurant 10.50€/jour plein travaillé avec une prise en charge employeur de 60% + avantages CSE dès 6 mois d'ancienneté
- Poste basé à Grenoble (38)
- Possibilité de télétravail ponctuel 1 jour/semaine
- **Poste à pourvoir dès que possible**

Merci de transmettre votre candidature avec l'objet « RespPaies-candidature » CV + lettre de motivation par email à l'attention de Clara VAQUEZ, Directrice des Ressources Humaines : clara.vaquez@mc2grenoble.fr